Zonage d'assainissement

(1/6000)

Commune : URIMENIL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VÔGE VERS LES RIVES DE LA MOSELLE

Janvier 2013

1AU "Derrière l'école"

2AU "Derrière l'école"

1AU "Le Grand Trait"

2AU "Le Grand Trait"

Secteur retenu : Rue de la Barre (ouest)

1AU "Le Petit Charmois"

1AU "Le Haut du Petit Charmois"

Légende

Zonage d'assainissement collectif

Réseau existant

Réseau d'eaux usées

Réseau unitaire

Aménagement de bourg en cours

Réseau d'eaux usées

Réseau d'eaux pluviales

Toute autre zone hors de celle-ci est considérée comme une zone d'assainissement non collectif.

Attention : le zonage d'assainissement n'a aucune valeur de constructibilité.

Approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 26/06/2013